



Double Exclusivité

Une ancienne travailleuse du sexe au CNQ



Mari-Denise Vane
Journaliste

Hier, le *Vox populi* apprenait une nouvelle exclusive concernant une des membres de la deuxième opposition lors d'un entretien privé obtenu grâce aux attachés de presse du parti.

Une des porte-paroles du CNQ semble avoir caché son passé de travailleuse du sexe à ses collègues. La nouvelle aurait été découverte l'avant-hier par certains membres du parti. Lors d'une mêlée de presse, le chef du CNQ a préféré ne répondre à aucune question.

La porte-parole en question aurait vécu une enfance difficile qui l'aurait menée sur la voie de la prostitution à l'adolescence. Elle se serait impliquée petit à petit dans le CNQ pour finalement devenir députée.

La députée est Laurence Trahan, porte-parole en matière de culture et de communications et porte-parole en matière de relations internationales et de francophonie.

Monsieur Lebœuf a accordé une entrevue au journal en soirée au cours de laquelle il a appuyé Madame Trahan. Il l'a décrit à l'aide des termes «extraordinaire» et «merveilleuse». Le chef explique que les agissements de sa députée dans le passé ne sont pas en contradiction avec les valeurs du parti. Il la considère comme une victime et en profite pour suggérer qu'il faudrait s'en prendre aux clients contrairement à ce que prévoit le projet de loi sur l'encadrement du travail du sexe. Il ajoute aussi que le parti pourra se servir de l'expérience de vie de la principale intéressée lors des débats. Il compte bien en prendre compte pour faire avancer la cause des femmes.

Le destin de Madame Trahan au sein du parti reste indéterminé, bien qu'elle semble bénéficier du soutien de son chef. Monsieur Lebœuf insiste toutefois sur le fait que la décision finale concernant un retrait du caucus sera prise par le parti en entier.



Deuxième exclusivité

Division au sein du gouvernement



Astrid Babkine
Journaliste

Le *Vox Populi* détient de trois sources sûres la confirmation qu'il y a des tensions importantes au sein de l'UCL. Certains membres du caucus songe-

Il y a des tensions importantes au sein de

raient à le quitter.

Un membre de l'opposition officielle est rentré en contact avec le journal et a déclaré s'être entretenu avec un membre de l'UCL. Lors de leur discussion, il a été question des «tensions palpables concernant la ligne directrice du Parti» et même d'un désir de séparation concernant trois députés du gouvernement. Cette version des faits coïncide avec notre source du CNQ : «Oui, je confirme avoir parlé avec lui en soirée. Il a parlé de tensions chez les libéraux.»

Le *Vox populi* a par la suite contacté le leader gouvernemental pour vérifier ses déclara-

tions. Celui-ci a affirmé s'être entretenu avec un membre de la deuxième opposition, mais a démenti les rumeurs le concernant : «Tout ce qui a été dit l'a été à la blague. Mon parti est un

Une réconciliation ne serait pas possible.

parti fort et uni.»

Cependant, hier soir, un membre des libéraux s'est entretenu avec le *Vox Populi* sous la couverture de l'anonymat, déclarant comme étant absolument vraies les rumeurs au sujet du parti. «Lorsque quelqu'un au sein du caucus propose une idée nouvelle, il est écrasé par la ligne directrice du parti. Ce n'est pas invivable, mais c'est lourd.» L'individu en question a par la suite affirmé que lui et deux autres de ses collègues réfléchissaient sérieusement à quitter le caucus. Il y a deux jours, celui-ci n'aurait même pas envisagé cette possibilité, mais, selon ses dires, une réconciliation ne serait pas possible. Celui-ci termine l'entretien en disant que lors du discours du chef de l'opposition, M. Jérôme D. Cauvier, certains membres du gouvernement auraient même tapé sur leur bureau en signe d'approbation.



Ouch..... J'ai mal à mon chez-moi.



Mathilde Labonté-Cloutier
Rédactrice en chef

Est-il possible que nous ayons assisté à un voyage à travers le temps hier ? Votre discours, M. Lebeuf est-il réellement digne de la société ouverte que nous sommes? M. le Chef, nous ne sommes plus à l'ère de la peur de l'étranger. Nous avons évolué, la culture québécoise a évolué. Elle s'est enrichie et continue, chaque jour, de le faire grâce à l'apport nécessaire et essentiel des immigrants.es.

Vous parlez d'«intégration rigoureuse», j'entends assimilation. Et ce n'est pas que je sou-

haite la disparition complète de votre chère «culture québécoise», mais ne pensez-vous pas qu'un accueil chaleureux permettrait à ces personnes qui démarrent une nouvelle vie de se sentir un peu plus chez soi? Il semble pourtant que cet accueil soit plus difficile lorsque l'on ne veut pas prendre de «risques».

Vous dites que la culture «n'est pas à vendre au plus offrant», mais il semble que ce soit exactement ce que vous proposez aux nouveaux arrivants : vendre leur culture contre une chance de venir s'installer chez nous.

La culture québécoise n'est-elle vraiment que celle de son peuple «d'origine»? Pourtant, si vous connaissiez l'histoire de notre belle nation, vous sauriez que nous n'étions pas les premiers ici.

À SURVEILLER AUJOURD'HUI :

→ **10h00: Énoncé budgétaire du ministre des Finances**

Salle de l'Assemblée nationale

→ **14h15 : Projet de loi n°1, n°2 et n°3**

Salle de l'Assemblée nationale

→ **19h00 : Commission parlementaire du projet de loi n°1**

Salle Louis-Hippolyte-La Fontaine

→ **19h00 : Commission parlementaire du projet de loi n°2**

Salle du Conseil législatif

→ **19h00 : Commission parlementaire du projet de loi n°3**

Salle Louis-Joseph-Papineau



L'engagement communautaire : construire sur des fondations fissurées



Astrid Babkine

Journaliste

Le nouveau projet de loi de Vision Québec sur l'apprentissage par implication communautaire soulève plus de questions qu'il n'apporte de réponses.

Le projet aurait comme objectif de rendre obligatoire l'apprentissage des étudiants.tes par l'implication communautaire. Cela permettrait aux étudiants.tes de développer une conscience sociale dès le plus jeune âge et de permettre aux organismes communautaires de ne pas craindre l'extinction. Toutefois, plusieurs articles du projet de loi numéro trois laissent croire que certains aspects n'ont pas été pris en considération par le VQ lorsque celui l'a déposé.

L'évaluation des apprentissages

L'article 2.5 stipule que l'organisme accueillant le jeune devra en évaluer les aptitudes à l'aide d'un rapport d'expérience. Toutefois, l'article 4.6 stipule que l'évaluation devra respecter les directives du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport. La question des compétences de l'organisme se pose alors : comment le ministère compte s'assurer des compétences des OBNL à évaluer les apprentissages des jeunes?

La réussite des étudiants

L'initiative canadienne sur le bénévolat stipule que le fil conducteur du bénévolat est la motivation personnelle de l'individu. Une participation obligatoire pourrait, certes, aider l'organisme en question, mais également nuire à la réussite de l'étudiant. De plus, le temps à investir par étudiants.tes n'est pas mentionné. Par ailleurs, une étude de l'Association canadienne de l'éducation de la langue française stipule que plus de 11 heures de travail pour les élèves de troisième, quatrième et cinquième secondaire peuvent nuire à l'adaptation et à la réussite scolaire.

La charge de travail pour les enseignants

La forme que prendra la responsabilité des établissements scolaires dans le projet de loi n'est pas stipulée. On peut se demander si la charge de travail des enseignants s'en verra accrue. Cela est probable si l'on considère les positions du gouvernement libéral au sujet de l'éducation. Mme la ministre de l'Éducation supérieure a d'ailleurs mentionné que pour l'UCL, c'était la qualité de l'enseignement et non la quantité d'enseignants.tes qui importait. La charge de travail des enseignants.tes serait donc accrue sans que leur nombre augmente.



Collection Assemblée nationale



Un projet de loi qui tombe à point... ou pas



Mari-Denise Vane
Chroniqueuse

Le gouvernement déposait hier son projet de loi sur l'encadrement du travail du sexe.

Après les plaintes d'agressions

sexuelles qui ont été déposées en 2017 contre les Rozon et les Salvail de ce monde on peut se demander si le dépôt de ce projet de loi est réellement à propos.

Protéger la femme, mais à quel prix?

Il est évidemment noble de vouloir protéger les personnes qui ont emprunté un parcours les menant vers le travail du sexe. Une étude menée par le ministère de la Sécurité publique du Québec révèle que 60% des crimes dont sont victimes les travailleurs.ses du

sexe sont commis par les proxénètes. Ainsi, à défaut de pouvoir stopper les proxénètes, la solution est-elle vraiment de leur fournir un permis leur permettant d'exercer leur métier en toute légalité, comme le propose le gouvernement ? Le progrès des femmes, pourtant si cher au premier ministre, passe-t-il

Notre gouvernement n'est-il pas censé prioriser l'éducation dans son programme? Pourquoi alors choisir de guérir plutôt que de

par le retour de la femme-objet?

Et l'éducation dans tout ça?

Ne serait-il pas préférable de tenter de sensibiliser nos

jeunes à la notion de consentement? Rappelons que les tentatives d'explication de cette dernière, que ce soit à l'aide d'une tasse de thé ou du chien de Fabien Cloutier, semblent inefficaces. Ainsi, s'attarder sur le retour des cours d'éducation sexuelle dès l'école primaire me semble davantage une priorité? Également, le fait de fixer l'âge légal pour recevoir des services sexuels à 16 ans ne consiste-t-il pas en une banalisation de la prostitution? Je me permets de me demander quel message cela envoie à nos adolescents en pleine découverte. Notre gouvernement n'est-il pas censé prioriser l'éducation dans son programme? Pourquoi alors choisir de guérir plutôt que de prévenir? La question est lancée.

Il ne me reste plus qu'à espérer que l'UCL n'oubliera pas ses promesses et saura garder en tête les objectifs annoncés.



La réplique de Vision Québec



Astrid Babkine
Journaliste



C'est hier matin qu'a eu lieu le discours du Chef de VQ. Dans son discours, M. Jérôme D. Cauvier, a répondu à la politique économique du gouvernement par une critique à l'égard du manque «d'humanité» de celle-ci : « [...] on croirait y apercevoir, masqué derrière la théorie du ruissellement, une théorie économique désuète.» Pour M. Cauvier, la richesse émanerait du «bas de la pyramide» et devrait revenir à la majorité de la population.

Il a également été fait mention du caractère égalitaire de la distribution des sièges selon le sexe des députés. Le chef de l'opposition a fait valoir son désir pour l'UCL de continuer dans cette voie. Celui-ci déplore également le peu d'importance accordé par le gouvernement à la famille et à sa protection, un point commun avec le CNQ. Il ajoute également que la culture ne doit pas être au service du coffre de l'État, mais au service des rêves de la population. La question de la protection de l'environnement fut également abordée, le VQ se positionnant en faveur du développement durable.

Vision Côte-Nord, le projet d'envergure de l'UCL

Le gouvernement a présenté hier son projet routier concernant la région de la Côte-Nord. Pour ce faire, l'UCL a devancé l'énoncé budgétaire.

- | | |
|---|--|
| ◇ Implique six ministères | Tadoussac (300 millions de dollars) |
| ◇ Cinq ans | ◇ Nouveau programme; « Chasse et pêche; Redécouvrir la Côte-Nord » |
| ◇ 1.5 milliards \$ + 232 millions \$ alloués au Plan Nord | ◇ Exploitation minière et forestière |
| ◇ Prolongement de la route 138 | ◇ 17 000 emplois directs |
| ◇ Construction de routes d'extraction | ◇ 34 000 emplois reliés |
| ◇ 400 km de Kegaska à La Romaine et de Tête à la baleine à la Tabatière | ◇ Priorité d'emploi aux habitants de la Côte-Nord |
| ◇ 7 jours/Km | ◇ Accroissement de la zone de protection (parc marin Saguenay-Saint-Laurent) des bélugas |
| ◇ 2 voies au dessus de la rivière Saguenay reliant Baie-Sainte-Catherine et | |



La SAQ : une idée du passé.



Jonathan Lenclume

Journaliste

Hier après-midi, un projet de loi portant sur la libéralisation de la distribution des boissons alcoolisées a été déposé à l'Assemblée nationale. Ce projet de loi vise à dissoudre la SAQ et à ouvrir le marché des vins et spiritueux. La liquidation des succursales doit être effectuée avant janvier 2023.

Le projet de loi vise deux objectifs. L'accès à

des produits de meilleures qualités et à de meilleurs prix par la libre concurrence du marché des vins et spiritueux et la création d'emploi dans le secteur de la distribution d'alcool.

Nouveaux permis d'alcool

Le gouvernement veut également introduire trois nouveaux permis d'alcool. Le permis de distribution permettra la vente de boissons alcoolisées dans un établissement privé. Un deuxième permis permettra de vendre de l'alcool entre 23h et 8h, ce qui est présentement interdit. Le permis d'importation légalisera l'importation privée, dans les limites de la réglementation prévue.

Est-ce que le Québec désire réellement retourner en



Marguerite Morissette

Chef de pupitre

Lors de la deuxième séance hier, les oppositions ont fortement manifesté leur mécontentement en tentant de renverser le gouvernement actuel. En effet, le VQ et le CNQ ont tous deux déposé une motion de censure.

Vision Québec a demandé à ce que la confiance accordée au gouvernement soit retirée en raison de la non-reconnaissance de « l'importance des citoyens.nes du Québec en tant qu'êtres humains » de celui-ci. Le VQ soutient que le parti de M. Auclair pense que « [leurs] concitoyens sont de vulgaires contribuables », comme l'a souligné le chef de

l'opposition dans son discours.

De l'autre côté, le CNQ a demandé à ce que les parlementaires blâment le gouvernement pour la négligence envers les familles québécoises. Une négligence que le chef, M. Rémi Lebœuf, a relevée dans son discours : « Pourquoi subventionner les familles étrangères, alors que les familles québécoises sont elles-mêmes dans le besoin? »

Suite à ces motions de censure, la population québécoise est en droit de se demander si, seulement 8 mois après avoir élu un nouveau gouvernement, elle désire déclencher de nouvelles élections. Les coûts reliés aux campagnes électorales sont énormes et l'action du gouvernement est figée durant celles-ci. La population, bien qu'insatisfaite, se doit de se demander si les conséquences liées à la mise en élection sont le juste prix à payer pour remplacer le gouvernement actuel.



L'éducation, l'affaire de tous



Mathilde Labonté-Cloutier
Rédactrice en chef

questions puisque c'est une relation amicale qui est développée avec le tuteur.trice, une relation égalitaire plutôt que hiérarchique comme avec un enseignant.e.

Lors d'un point de presse avec les porte-paroles en matière d'éducation, d'éducation supérieure et la porte-parole adjointe du parti Vision Québec, l'objectif du projet Vision éducation a été précisé. Le projet, visant à améliorer la qualité de l'emploi des enseignants.es et l'enseignement, comporte trois volets.

Les projets

Le plan Vision Éducation propose une évaluation plus rigoureuse des candidats.es à l'enseignement universitaire, une amélioration des conditions des enseignants.es. Une nouveauté majeure est la création du programme « Grand frère », un programme de tutorat par les pairs.

Le tutorat par les pairs

Cette forme d'apprentissage est une excellente technique, ayant plusieurs bienfaits pour l'élève aidé.e. En effet, lorsque l'élève est aidé par un pair, il se sent plus à l'aise de poser des

Les impacts



Les porte-paroles ne se sont toutefois aucunement prononcées sur les incidences que de telles mesures pourraient avoir au sein du système d'éducation. Elles n'ont pas abordé la question des élèves à besoins particuliers, de l'encadrement de ces systèmes de tutorat par les pairs et n'ont parlé que d'examens pour les tuteurs.trices, mais pas de formation de didactique. Ces enjeux sont toutefois capitaux si le parti souhaite faire de ce projet une réussite.

Question directive à l'Assemblée nationale



Camille Lévesque
Journaliste

L'Assemblée a procédé hier soir à l'énonciation de la question directive. Le leader de l'opposition officielle Monsieur Guillaume Bédard a proposé une résolution pour que la politique générale du gouvernement et l'énoncé budgétaire soient appuyés par le gouvernement et l'opposition.



L'Assemblée nationale veut encadrer le travail du sexe



Camille Lévesque
Journaliste

Hier lors de la troisième séance à l'Assemblée nationale, le projet de loi sur l'encadrement du travail du sexe a été déposé en chambre.

Au Canada, la situation du travail du sexe est très particulière. La prostitution est légale mais plusieurs activités se rapportant à celle-ci sont interdites, telles que l'habitation ou la tenue d'une maison close, les communications à des fins de prostitutions et utiliser des produits de la prostitution comme salaire.

Le projet de loi soumis hier met en place trois nouvelles structures : La Régie du travail du sexe, le Registre des employeurs embauchant des travailleurs du sexe et l'Ordre professionnel des travailleurs et travailleuses du sexe.

Le projet de loi instaure de nouvelles me-

sures de sécurité comme l'obligation pour les travailleurs de porter un préservatif ou d'avoir un téléavertisseur. Il impose aussi une formation de 35 heures afin d'assurer la sécurité et la santé des travailleurs.euses. Il reconnaît les revenus provenant de la prostitution comme étant un salaire en les imposant et les taxant. Les profits prélevés par l'État seraient redirigés vers des projets servant le « bien commun », sans préciser toutefois quelle serait la nature de ces projets.

Un projet de loi qui ne répond pas aux attentes

Le projet de loi ne répond pas à toutes les recommandations faites par l'Association Canadienne de Santé Publique en 2014. Notamment pour les Premières Nations, l'ACSP propose de mettre en place des programmes particuliers

étant donné leur situation particulière. Ils suggèrent d'instaurer un comité pour observer les causes du travail du sexe



Collection Assemblée nationale

Une période de questions mouvementée



Jonathan Lenclume
Journaliste

Tourisme hivernal, accès à un Internet rapide, liberté d'expression, terrorisme, bien des questions de l'opposition pour le gouvernement. L'UCL a dû préciser quelles se-

ront leurs prochaines actions en lien avec ces enjeux chauds. Le gouvernement a tenu à rassurer les Québécois.es que leurs inquiétudes seront entendues.



Le Premier ministre réplique aux oppositions



Marguerite Morissette
Chef de pupitre

Les citoyens.nes ont occupé une place centrale dans la réplique du premier ministre. C'est en évoquant les ruisseaux qui terminent leur course dans les océans que le premier ministre a expliqué la réalisation « humaine » des citoyens.nes par des moyens économiques. Il a également spécifié aux oppositions que son gouvernement différencie les moyens et les fins de leurs politiques, contrairement aux autres partis.

M. Auclair a soutenu que les citoyens.nes souhaitent être en santé et que c'est par la combinaison du public et du privé et de mesures concrètes concernant la famille, qui seront éclaircies dans les prochains discours de ses ministres, que son gouvernement répondra aux besoins du peuple québécois.

Le premier ministre a abordé la question de

l'égalité entre les hommes et les femmes en la combinant au budget. Le budget de l'UCL met de l'avant « l'importance et la compétence des femmes dans l'action du gouvernement ». Il mentionne que « 70% de ministres qui ont un ministère avec une grande portée budgétaire sont des femmes ».

M. Auclair a également effleuré les questions des Premières Nations et de l'environnement. Pour conclure sa réplique, il s'est dit déçu du comportement de l'opposition, tant au niveau des propos que de la tonalité de ceux-ci. Il a assuré que cette attitude ne sera jamais celle du gouvernement.



Collection Assemblée nationale

Suivez-nous sur Twitter et n'hésitez pas à commenter nos publications!

@2018vox

**Contactez-nous en tout temps à l'adresse suivante :
vpopuli2018@gmail.com**

